

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-6-5-8 **Séance du** jeudi 25 septembre 2025

NOUVELLES COMPOSITIONS DES GROUPEMENTS COMPTABLES CONSTITUÉS AUX LYCÉES JULES VERNE DE SAVERNE, HENRI MECK DE MOLSHEIM ET HEINRICH-NESSEL DE HAGUENAU AU 1ER SEPTEMBRE 2025

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DOLLINGER Isabelle HAGENBACH Vincent donne procuration à MUNCK Marc KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence WOLF Etienne donne procuration à WOLGHUGEL Christiane ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

ABSENTS:

ADRIAN Daniel, FUCHS Bruno, ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la commission permanente,
- VU l'article L.213-2 et l'article R.421-62 du Code de l'éducation,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace Haguenau Wissembourg du 15 septembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Ouest Alsace Saverne Molsheim du 8 septembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable aux nouvelles compositions des groupements comptables constitués aux lycées Jules Verne de Saverne, Henri Meck de Molsheim et Heinrich-Nessel de Haguenau au 1er septembre 2025, selon les nouvelles compositions suivantes :

- Les collèges publics cités ci-dessous, jusqu'alors rattachés à l'agence comptable du collège Les Sources de Saverne, intègreront le groupement comptable du lycée Jules Verne de Saverne :
 - Collège Les Sources à Saverne,
 - Collège Poincaré à Saverne,
 - Collège Léonard de Vinci à Marmoutier,
 - Collège Marcel Pagnol à Wasselonne,
 - Collège de l'Eichel à Diemeringen,
 - Collège des racines et des ailes à Drulingen,
 - Collège Tomi Ungerer à Dettwiller,
 - Collège Suzanne Lalique-Haviland à Wingen sur Moder.
- Le collège Grégoire de Tours à Marlenheim, jusqu'alors rattaché à l'agence comptable du lycée Jules Verne à Saverne, intègrera le groupement comptable du lycée Henri Meck de Molsheim.
- Les collèges Dore à Hochfelden et Val de Moder à la Walck, jusqu'alors rattachés à l'agence comptable du collège Les Sources de Saverne, intègreront le groupement comptable du lycée Heinrich-Nessel de Haguenau.
- Prend acte qu'à compter du 1^{er} septembre 2025, les groupements comptables cités seront constitués de la manière suivante :

Groupement comptable du lycée Jules Verne de Saverne sera constitué des collèges publics suivants :

- Collège Pierre Claude à Sarre-Union,
- Collège Olympe de Gouges à Ingwiller,
- Collège du Bastberg à Bouxwiller,
- Collège Les Sources à Saverne,
- Collège Poincaré à Saverne,
- Collège Léonard de Vinci à Marmoutier,
- Collège Marcel Pagnol à Wasselonne,
- Collège de l'Eichel à Diemeringen,
- Collège des racines et des ailes à Drulingen,
- Collège Tomi Ungerer à Dettwiller,
- Collège Suzanne Lalique-Haviland à Wingen sur Moder.

Le groupement comptable du lycée Henri Meck de Molsheim sera constitué des collèges publics suivants :

- Collège Henri Meck à Molsheim,
- Collège Rembrandt Bugatti à Molsheim,
- Collège Louis Arbogast à Mutzig,
- Collège Haute Bruche à Schirmeck,
- Collège Frison Roche à La Broque
- Collège Grégoire de Tour à Marlenheim.

Le groupement comptable du lycée Heinrich-Nessel de Haguenau sera constitué des collèges publics suivants :

- Collège Maurois à Bischwiller,
- Collège Marcel Weinum à Brumath,
- Collège Georges Holderith à Lauterbourg,
- Collège Kléber à Haguenau,
- Collège du Rhin à Drusenheim,
- Collège Simone Veil à Herrlisheim,
- Collèges Charles de Gaulle à Seltz,
- Collège Dore à Hochfelden,
- Collège Val de Moder à La Walck.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote